	•
EQUIPEMENT Equipement électrique 12 v	INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION
Feux de route 2/CR (E) Avertisseur optiqueoui	Genre du véhicule Minibus
Feux de croisement 2/CR (E) Feux de position 2/A (E)	Marque & type HANOMAC-HENSCHEL F 35
Feux de gabarit Feux de brouillard	
Avertisseur 1/électrique (1-ton) Niv. sonore 91 dB/A)	Homologation no CH 2401 19
Essuie-glace 2/électriques Lave-glace Oui	Forme de la carr. Limousine .
Feux arrières 2/HELLA K 23381 Catadioptres 2/ I (E)	· ·
Feux stop 2/HELLA K 23381 Feux de recul	Places ass. : Total 14 ( 2 avant)
Eclair. plaque contr. 1/sép., au centre Plaque forme haute	Poids à vide 1475 Carburant B
Rétroviseur 2/extérieurs Indic. vitesse km/h	Charge utile CV 8.26 Cylindrée 1622 cm <sup>3</sup>
Indic. direction clign. 4/dispostion II	Poids total 3300 Poids de
AV 2/4 (E) \$) latér AR 2/HELIA K 23381	Poids totalPoids de
Avert. clignLampes de travail	
REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du	vhc.homologué = 6'734'376
·	
*) Frein de service : hydraulique, l-circuit, à exp	pansion interne,
admis jusqu'au 31.12.72	
§) Clignoteurs : au vu des valeurs mesurées. 1	les clignoteurs homologués par l'ECE

- \$) Clignoteurs

  au vu des valeurs mesurées, les clignoteurs homologués par l'ECH sous le sigle "4 (E)" peuvent être montés selon le schéma II de l'OCE.
  - Sorties de secours : porte avant de droite; la deuxième porte sur la droite est également admise comme sortie de secours.

Les sorties de secours doivent être marquées.

Lieu et date de l'expertise Aosch, 14.12.71

La commission d'expertise